



## Fondation de la faune du Québec

PAR COURRIEL :

Québec, le 27 août 2025

### LES PARRAINS FONDATEURS

Hydro-Québec  
Mouvement des caisses  
Desjardins du Québec  
Rio Tinto Alcan

### LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Ministère de l'Environnement  
et de la Lutte contre les  
changements climatiques,  
de la Faune et des Parcs  
Ministère des Ressources  
naturelles et des Forêts  
Ministère des Transports  
et de la Mobilité durable  
Société des établissements  
de plein air du Québec  
Société du Plan Nord

### LES PARTENAIRES CORPORATIFS

Bateaux Princecraft  
Boralex  
Communauté métropolitaine  
de Québec  
Conseil de l'industrie  
forestière du Québec  
Fondation Hewitt  
Habitat faunique Canada  
Kruger inc.  
Outfront média  
RBC Fondation  
Rousseau Collections Timbres  
& Monnaies à La Baie  
d'Hudson  
Société Canadian Tire  
Société canadienne pour la  
conservation de la nature  
Ville de Montréal  
Ville de Québec

**Objet : Réponse à votre demande d'accès à l'information**  
**N/Réf. : 1-0550-0060/2025-06**

---

La présente lettre a pour objet le suivi de votre demande d'accès à l'information reçue le 18 août 2025, laquelle est formulée ainsi :

*« Avoir accès à l'historique des projets réalisés dans la Zec de la Rivière-Blanche à l'émissaire du Lac Charles »*

La Fondation de la faune du Québec a effectué les recherches nécessaires faisant suite à cette demande. Deux projets portant sur le lac Charles ont été répertoriés :

#### **Restauration de la frayère entre les lacs Charles et Draper dans la zec rivière Blanche.**

Promoteur : Association sportive Miguick (ASM)

Type de projet : Aménagement d'habitat

Subvention de la Fondation : 11 877,00 \$

Date d'acceptation : 1990-09-19

Région administrative : 03 Capitale-Nationale

Programme : Programme FQZ

#### **Remplacement du pont de la décharge du lac Charles**

Corriger l'apport de sédiments provenant du pont qui se retrouve près la frayère à omble de fontaine aménagée entre les lacs Charles et Draper en remplaçant la structure désuète, en stabilisant les berges et en restaurant la frayère en place.

Promoteur : Association sportive Miguick (ASM)

Type de projet : Aménagement d'habitat

Subvention de la Fondation : 126 880,00 \$

Coût total admissible du projet : 169 185,00 \$

Date d'acceptation : 2024-05-06

Région administrative : 03 Capitale-Nationale

Programme : VHR - PROTECTION DE LA FAUNE

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous devons vous informer que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours et les articles pertinents.

Veuillez agréer, \_\_\_\_\_, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès à l'information,

Signature originale

Chantale Parent

p. j. Recours

Extrait